## PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 Avril 2017

Le vingt avril deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courçon d'Aunis en séance publique sous la Présidence de Madame Nadia BOIREAU, Maire.

Date de la convocation : 14 avril 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

<u>Etaient présents</u>: Mesdames BOIREAU, CAILLEAU, DONZEL-FONTAINE, PORTRON et SOULET et Messieurs BOUTONNE, GAUDIN, GEORGELIN, GIRAUDEAU, LABRADOR, PARPAY, SMONIOWSKI et VISINE.

<u>Absents excusés</u>: Mme GRIMAUD (donne pouvoir à M. LABRADOR, Mme GUIBERTEAU (donne pouvoir à Mme BOIREAU), M. NICOLEAU (donne pouvoir à M. PARPAY).

Absents: Mme DAUGROIS et Mme DELRIEU-PILOQUET.

Secrétaire de Séance: Mme Anne DONZEL-FONTAINE

## ORDRE DU JOUR:

- 1. PERSONNEL ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS
- OUESTIONS DIVERSES:
- 2. DEMANDE DE SUBVENTION SOUVENIRS FRANCAIS

## 2017.04.02-01 PERSONNEL - ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Vu que 7 agents de la Commune exercent leur mission sur un temps de travail annualisé,

Vu la modification de la répartition du temps de travail entre deux agents affectés à l'école maternelle,

Vu la nouvelle méthode de calcul des emplois annualisés fournit par le Centre de Gestion en février 2017,

Considérant qu'il convient d'harmoniser pour l'ensemble des personnels le mode de calcul du temps de travail annualisé,

Considérant que ceci emporte modification du tableau des effectifs comme suit :

1) Temps complet:	Effectifs	Horaires
Administratif:		
- Rédacteur	1	35 h
- Adjoint administratif principal 1ère classe	1	35 h
Technique:		
- Agent de maîtrise	1	35 h
- Adjoint technique Territorial 2 <sup>èine</sup> classe	5	35 h
<u>Bibliothèque</u> :		
- Adjoint du Patrimoine 1ème classe	1	35 h
Animation:		
- Animateur	1	35 h
Sportive:		
- Educateur Territorial des Activités Physiques et		
Sportives Principal 2ème classe	1	35 h
2) Temps non complet:		:
Administratif:	,	28 h
- Adjoint administratif principal 1ère classe	1	2811
Médico-social:		
- Agent spécialisé des écoles maternelles 1 <sup>ères</sup> classe	1	32h88
Technique:	*	321100
- Adjoint technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	31h99
- Adjoint technique Territorial principal 2 <sup>ère</sup> classe	1	28h31
- Adjoint technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	29h35
- Adjoint technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	23h59
- Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	34h04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup>: de réviser les temps de travail des personnels annualisés de la manière suivante : nombre heures travaillées x (1820 heures rémunérées / 1607 heures travaillées par un agent à temps complet) / 52 semaines,

<u>Article 2:</u> autorise Mme le Maire à prendre les dispositions qu'il convient pour appliquer cette nouvelle méthode de calcul, et ce pour l'ensemble du personnel concerné.

## 2017.04.02-02 DEMANDE DE SUBVENTION - SOUVENIRS FRANÇAIS

Par courrier en date du 05 avril 2017, l'association SOUVENIRS FRANÇAIS ayant pour vocation de conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par de belles actions fait une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'octroyer une subvention de 200 € à cette association.

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la dépense.

Séance levée à 22h10

Le Maire Nadia BOIREAL

Page 2 sur 2